

Huyghe R. 2007. Les noms de localisation spatiale face au problème de la synonymie.
Cahiers du LRL 1, 85-103.

Résumé

Cet article traite de la quasi-synonymie des noms génériques d'espace (*lieu, endroit, place*). Il expose brièvement le problème logico-sémantique de la synonymie lexicale, et discute la définition de la synonymie proche comme équivalence sémantique de deux expressions, au prix d'une neutralisation logique ou pragmatique de leurs différences. Le socle sémantique commun à *lieu, endroit* et *place*, puis leurs divergences de sens sont présentés. L'accent est mis sur les différentes formes de localisation associées à ces noms, qui sont respectivement processive, partitive et substantielle.

Abstract

The present paper is concerned with the near synonymy of generic nouns of spatial location in French, in particular *lieu, endroit* and *place*. We will comment upon the definition of near synonyms as lexical items whose distinctive semantic features can be neutralized pragmatically or logically. It will be argued that beyond their common sense of localizer, *lieu, endroit* and *place* denote different spatial representations, depending on their way of locating and on the nature of their selected trajectors.

Les noms de localisation spatiale face au problème de la synonymie¹

Richard HUYGHE

Université de Lille 3 - UMR 8528 SILEX

Lieu, endroit et place sont des dénominations génériques de l'espace en français, c'est-à-dire des noms qui, de façon très générale, s'emploient pour désigner des repères de localisation spatiale. On évoque souvent, à ce titre, leur synonymie ou quasi-synonymie : la plupart des dictionnaires monolingues du français les rapprochent dans leurs définitions respectives, on les trouve régulièrement associés dans les dictionnaires de synonymes, et certains auteurs les analysent conjointement (Franckel, 1993 ; Honeste, 1996 ; Borillo, 1998 : 2-3). Autre indice de la proximité de ces trois noms, beaucoup de langues ne connaissent pas la diversité du français dans le registre nominal spatial, se cantonnant essentiellement à un terme générique pour désigner les lieux, endroits et places². Cette différence de répartition lexicale peut notamment causer des problèmes dans l'apprentissage, l'usage et la traduction du français, s'il s'avère que les trois noms ne sont pas équivalents.

Nous nous proposons d'évaluer la synonymie de *lieu, endroit et place*, c'est-à-dire (i) d'analyser leur socle sémantique commun, de voir en quoi il pourrait justifier une certaine synonymie, et (ii) de s'interroger sur l'existence d'éventuelles propriétés sémantiques distinctives de chacun de ces trois noms. Nous commencerons par quelques remarques générales au sujet de la synonymie lexicale.³

1. Le problème de la synonymie

La définition de la synonymie, plus délicate qu'on ne pourrait le penser, est l'objet de débats anciens. Les auteurs sont généralement partagés entre stricte identité et simple ressemblance des contenus sémantiques. Mais comme il n'y a pas de consensus sur la notion de sens, ce clivage éclate en plusieurs théories sur la synonymie.

1.1. La synonymie absolue

Partons de la définition restreinte de la synonymie, comme identité de sens. La plupart des linguistes estiment que la synonymie absolue n'existe pas dans le lexique, fidèles en cela à

¹ Je tiens à remercier A.-M. Berthonneau pour ses conseils et relectures.

² En polonais, par exemple, c'est *miejsce* qui joue ce rôle. On traduit ainsi respectivement *un lieu de travail*, *la place d'Iwona* et *un endroit du corps* par *miejsce pracy*, *miejsce Iwony*, *miejsce w ciele*. Voir aussi note 10.

³ Nous nous cantonnerons ici à une présentation succincte du problème de la synonymie, dans la limite de ce qui est utile à notre propos. Nous traiterons ailleurs plus largement de l'ensemble des questions liées à ce sujet.

une tradition théorique initiée à l'époque classique⁴. On trouve cette idée chez Bloomfield (1933 : 145), Gauger (1972 : 122), Baldinger (1984 : 194), Franckel (1992 : 21), etc.

Pour d'autres au contraire, il y a des cas de synonymie parfaite, même s'ils sont rares. En vertu de conditions d'emploi jugées équivalentes, Collinson (1939 : 58), par exemple, considère *nearly* et *almost* comme des synonymes absolus en anglais. De même, il arrive qu'en français on cite *façon* et *manière*, *second* et *deuxième*, *triche* et *tricherie* (Marandin, 1992 : 53) ou même *lieu* et *endroit*, pour leur équivalence sémantique.⁵

On pourra discuter la pertinence de ces cas particuliers. Il ne paraît pas impossible qu'à un moment donné dans une langue donnée, on trouve, comme accidentellement, deux synonymes absolus. Mais il s'agit alors vraisemblablement d'un cas exceptionnel, voire transitoire : comme l'observe Bréal (1897 : 30), soit ces synonymes se spécialisent (cf. note 12), soit l'un des deux disparaît — tel *avette* face à *abeille* (Ducháček, 1964 : 37). Selon un principe d'économie souvent vérifié, il y a dans le lexique ce que Bréal appelle une « loi de répartition » des significations.

1.2. Une similitude de sens

La synonymie absolue est limitée. Pour rendre compte de l'usage courant que l'on fait du terme *synonyme* et de l'intuition selon laquelle certains mots présentent un degré de ressemblance tel qu'on peut parfois les confondre, on donne souvent une définition élargie de la synonymie comme identité ou ressemblance de deux sens (Ullmann, 1951 : 193 ; Ducháček, 1964 : 35 ; Gauger, 1972 : 125). Dans le second cas, les synonymes sont dits « proches », « approximatifs » ou encore « quasi-synonymes ».

En l'état toutefois, cette définition est trop puissante. En effet, comme le remarque Cruse, la proximité sémantique ne suffit pas en tant que telle à caractériser la synonymie. Cela apparaît dans :

- (1a) créature vs philosophie
- (1b) animal vs arbre
- (1c) chien vs chat
- (1d) berger allemand vs épagneul
(tiré de Cruse, 1986 : 266)

⁴ L'idée qu'« il n'y a point de synonymes parfaits », présentée dès 1694 dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est au fondement de la synonymique, discipline essentiellement consacrée à la distinction des « mots qui passent pour synonymes » (Girard, 1718).

⁵ On estime parfois qu'il y a de la synonymie absolue dans les terminologies scientifiques ou dans l'argot (Ullmann, 1962 : 141-142 ; Ducháček, 1964 : 37 ; Milner, 1989 : 346-347), sur la base d'une identité de contenus conceptuels. On est alors dans une théorie de la signification restreinte : si le signifié se réduit au concept, ou à la « référence virtuelle », il y a synonymie absolue dès lors que deux termes ont le même domaine d'application extra-linguistique. Sans discuter cette conception du sens, on peut observer que les synonymes en question ont des conditions d'emploi différentes, selon leur connotation, leur appartenance à un sous-registre donné, leur rattachement à telle doctrine scientifique, etc. Ces particularités, si elles ne relèvent pas du sens, doivent pourtant être décrites comme des propriétés du signe — point sur lequel Ullmann, Ducháček et Milner, contrairement à Baldinger (cf. *infra*), ne donnent pas d'indication précise.

Plus on progresse dans cette liste, plus les contenus sémantiques des noms deviennent proches, sans qu'on n'aboutisse jamais à des paires synonymiques. Il faut donc préciser la forme de ressemblance qui caractérise la synonymie proche.

On peut voir dans la théorie de Baldinger (1984 : chapitre 5) une première réponse à cette question. Pour Baldinger en effet, la synonymie consiste en une identité de contenus conceptuels doublée d'une variation « stylistique », au sens large. Les synonymes se différencient selon la connotation péjorative (*importun* vs *casse-couilles*) ou laudative (*mince* vs *svelte*), l'origine géographique (*septante* vs *soixante-dix*) ou l'appartenance sociale du locuteur (*travail* vs *boulot*), son âge (*faire dodo* vs *dormir*), sa profession (*jaunisse* vs *ictère*), etc.⁶

Cependant, comme le reconnaît Baldinger lui-même (1984 : 202-203), cette analyse ne traite pas l'ensemble des synonymes proches. On ne rend pas compte, notamment, des mots qui ne présentent pas de variation stylistique et qui semblent pourtant synonymes, en vertu d'une certaine équivalence discursive. Tel est le cas de *prince*, *souverain* et *monarque* (Marxgut, 1989), *avis* et *opinion*, *beau* et *joli*, *larmes* et *pleurs*, *changement* et *modification*, *discuter* et *dialoguer*, *faute* et *erreur*, *habit* et *vêtement*, *renommée* et *réputation*, etc. Or ces mots diffèrent par une légère variation de contenu conceptuel. Ainsi, selon Marxgut (1989 : 47), *monarque* focalise sur « l'exercice du pouvoir par une seule personne », alors que *souverain* met en avant le trait « autorité suprême ». De même, *faute* se distingue d'*erreur* par sa valeur morale (cf. *fauter*) ; *larmes* décrit, mieux que le déverbal *pleurs*, la matérialisation physique de l'action (??*Ses pleurs ont roulé sur sa joue*, ??*Sèche tes pleurs*) ; *modification* désigne un changement interne, alors que *changement* peut aussi signifier une substitution complète (*un changement de voiture* vs ?*une modification de voiture*) ; un avis s'affiche plus qu'une opinion (*Il a un avis sur tout* vs *Il a une opinion sur tout*), se présente comme plus légitime (*l'avis du médecin* vs *l'opinion du médecin*, *être avisé*) ; etc. Il semble donc que les quasi-synonymes soient organisés autour d'un noyau sémantique commun, mais comportent des caractéristiques périphériques distinctives, dont la variabilité doit être délimitée.⁷

D'une part, les synonymes proches ne doivent pas implicitement générer de contraste interne, contrairement aux exemples de (1d). Une des principales fonctions discursives d'un nom comme *épagneul* est en effet d'exclure ses co-hyponymes, tels *caniche*, *berger allemand*, etc. (cf. Cruse, 1986 : 266).

⁶ Baldinger adopte le modèle sémiotique de Karl Bühler, qui comporte trois composantes : une fonction symbolique reliant le signe aux objets ou aux relations extra-linguistiques, une fonction symptomatique, dépendante des propriétés et des intentions du locuteur, et une fonction de signal, dirigée vers le récepteur. Baldinger pose que les synonymes ont la même valeur symbolique, mais divergent dans leurs fonctions de symptôme et de signal. Autrement dit, l'identité des significations n'existe qu'au plan onomasiologique, et non sémasiologique : « la synonymie absolue sur le plan des monèmes (signes linguistiques) n'existe pas » (1984 : 194). Les synonymes pris en considération incluent donc ceux évoqués dans la note 4, mais les conclusions quant au caractère absolu de leur synonymie diffèrent.

⁷ Cette idée est directement héritée de la théorie classique, selon laquelle « les termes synonymes présentent tous une même idée principale, mais chacun d'eux y ajoute néanmoins quelques idées accessoires, qui diversifient la principale » (Girard, 1718 : 27).

D'autre part, les traits distinctifs doivent pouvoir être neutralisés en contexte, c'est-à-dire qu'ils peuvent ne pas être sollicités dans l'interprétation. Gauger distingue à ce propos deux types d'énoncés :

- (2a) « On trouve parmi nous beaucoup d'instruction et peu d'éducation. » (C. Duclos)
- (2b) « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout ; on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. L'éducation des garçons passe pour une des principales affaires... » (Fénelon)
(tiré de Gauger, 1972 : 130)

Dans les « contextes synonymiques », comme (2a), le sens des synonymes est pleinement activé, leurs traits distinctifs, notamment, sont saillants, car ils sont nécessaires au propos : ici, les synonymes ne sont pas équivalents. En revanche, dans les « contextes non synonymiques », comme (2b), l'emploi d'un mot ou d'un de ses synonymes proches est indifférent, car leurs traits distinctifs ne déterminent pas le propos et peuvent donc être omis dans l'interprétation.

Ainsi, le problème général de la synonymie se résorbe dans la dialectique de la langue et du discours. En langue, il y a peu ou pas de synonymes, essentiellement des quasi-synonymes. Dans le discours, par contre, on peut avoir des réalisations synonymiques de mots quasi-synonymes. Cela implique une conception dynamique du sens : on peut dans un énoncé donné faire abstraction de certaines propriétés sémantiques des mots employés — sans nécessairement s'appuyer sur une polysémie lexicale.

1.3. Un phénomène progressif

Il y a un corollaire à l'hypothèse de Gauger : puisque dans un contexte non synonymique, l'emploi d'un mot ou d'un de ses synonymes est indifférent, il doit être possible de les substituer l'un à l'autre sans changement de sens apparent. Ce critère d'interchangeabilité discursive est le test de la synonymie par excellence : deux synonymes sont localement interchangeables sans que l'énoncé dans lequel ils apparaissent change de signification (cf. Ullmann, 1951 : 177 ; Lyons, 1968 : 428).

Il faut cependant distinguer deux cas, selon que l'interprétation intervient ou non dans le jugement de cette équivalence sémantique, c'est-à-dire dans la neutralisation des traits distinctifs des quasi-synonymes :

- (3a) Rien n'est plus négligé que (l'éducation / l'instruction) des filles.
- (3b) Sylvain a (détruit / anéanti) ses chances de succès.
- (3c) Ce judoka est très (fort / puissant).
- (4a) Ce produit a subi plusieurs (modifications / changements) le mois dernier.
- (4b) Quel(le) est votre (avis / opinion) sur la question ?
- (4c) Elle était en (pleurs / larmes).

On peut estimer que dans bien des contextes, l'emploi d'un mot ou d'un de ses synonymes, dans (3), n'a pas d'influence sur l'ensemble du propos. Mais il est possible de construire des interprétations différentes, de souligner des nuances (d'intensité, par exemple), fondées sur le sens distinctif de chaque terme. Il y a, hors contexte, des différences de sens manifestes entre les deux variantes de chaque phrase. Dans (3), l'équivalence sémantique des énoncés est donc jugée pragmatiquement, d'après la situation et l'intention supposée du locuteur. Dans (4), au

contraire, il est impossible de construire des interprétations différentes, bien que les termes en concurrence aient des propriétés permettant de les distinguer les uns des autres. L'équivalence est ici logique et non pragmatique.

La synonymie proche consiste donc en une variation conceptuelle négligeable, soit sémantiquement, soit interprétativement. On a confirmation de cette double possibilité de neutralisation dans l'application du test de *X ou plus exactement Y, X ou plutôt Y* (Cruse, 1986 : 267) et *X, Y même, X, plus précisément Y*, qui donnent lieu à des contextes synonymiques. En effet, seuls certains synonymes — ceux dont la neutralisation peut ou doit passer par l'interprétation — peuvent contraster de la sorte :

- (5a) Il s'agit d'une question d'éducation, ou plus exactement d'instruction.
- (5b) ??Il a donné son avis, ou plus exactement son opinion.
- (6a) Il est fort, puissant même.
- (6b) ??Ce produit a subi un changement, une modification même.⁸

On peut voir dans la synonymie proche un phénomène progressif, selon le degré de ressemblance entre synonymes, conformément aux observations de Ducháček (1964 : 48) et Cruse (1986 : 268). *Fort* et *puissant*, par exemple, nous semblent plus éloignés l'un de l'autre que ne le sont *avis* et *opinion*. Des couples comme *éducation* et *instruction* peuvent même paraître à la limite de la synonymie lexicale, fût-ce au sens large.

1.4. Bilan

On distingue les synonymes absolus des synonymes proches, et parmi ces derniers, les synonymes stylistiques (qui ont un même contenu conceptuel mais des différences de style et de registre) des synonymes conceptuels (qui n'impliquent pas de variation stylistique mais une variation conceptuelle négligeable).

Pour mettre à jour les différences de sens existant entre des synonymes approximatifs, on traque soit les contextes où la substitution est agrammaticale, soit, dans les contextes où l'interchangeabilité est possible, le changement de sens, éventuellement d'interprétation. Dans ce dernier cas, l'évaluation peut être délicate — elle est relativement fiable toutefois dans le cas de la variation connotative.

Ajoutons que dans le cas des mots polysémiques, la synonymie peut être partielle : certaines acceptions seulement d'un mot donné sont synonymes d'autres mots, ou de certaines acceptions d'autres mots. Ducháček (1964 : 36) cite comme exemple *revue*, qui dans son sens de brochure papier, est un synonyme de *magazine*, et dans le sens de défilé orchestré, est synonyme de *deparade*. La synonymie partielle à son tour est absolue ou approximative. Le principe d'individuation lexicale des synonymes partiels repose toujours, en dernier ressort, sur leurs autres sens.

⁸ De même qu'aux « contextes non synonymiques » correspondent deux types de neutralisation, aux « contextes synonymiques » correspondent deux types de substitution : soit l'énoncé change radicalement de sens (permuter *éducation* et *instruction* dans (2a)), soit l'énoncé devient douteux, sinon agrammatical (*Ses (changements / ??modifications) d'humeur sont fatigant(e)s, Ils ont lancé (un avis / *une opinion) de recherche*).

2. *Lieu, endroit et place* : des noms de localisation spatiale

Lieu, endroit et place sont-ils synonymes, et si oui, quel est leur degré de synonymie ? Remarquons d'emblée qu'ici la synonymie est au mieux partielle, en raison de la polysémie de *place* et d'*endroit*. *Place* a, en plus du sens général que nous allons examiner dans la suite, le sens précis d'espace découvert dans une agglomération, de place publique :

- (7a) Dès l'aube, les maraîchers s'installent sur la place.
- (7b) Il habite place Jaurès.

Dans (7), *lieu* et *endroit* ne peuvent pas se substituer à *place*. De la même façon, *endroit* peut désigner le beau côté d'un tissu, et, dans l'expression *à l'endroit*, indiquer l'orientation standard d'une chose. Dans ce sens, il est antonyme d'*envers* :

- (8a) Les galons sont cousus sur l'endroit de la veste.
- (8b) Remets la chaise à l'endroit.

Dans la suite, nous excluons ces particularités polysémiques, pour nous concentrer sur l'usage le plus général de chaque nom.

Nous observerons d'abord qu'il y a une base sémantique commune aux noms que nous étudions : le sens de localisateur spatial. L'existence de ce noyau, central et distinctif, est un argument pour leur synonymie.

2.1. *Le sens de localisateur*

On définit la localisation comme la relation asymétrique de situation, c'est-à-dire de repérage, d'une entité par rapport à une autre, distincte de la première. A la suite de Vandeloise (1986 : 34), nous appelons *site* l'entité connue et stable, qui sert de point d'ancrage à la localisation, et *cible* l'entité dont la position est inconnue, et qui est repérée par rapport au site.

Tous les noms concrets peuvent désigner des sites, car tout objet matériel peut servir de repère spatial. Les noms concrets sont localisateurs quand par exemple on les fait suivre de *où* (*la maison où je me trouve*), ou quand ils apparaissent dans des compléments de lieu (*La mouche s'est posée sur la fourchette, Il n'y a plus d'encre dans ce stylo*). Il ne nous semble pas pertinent de caractériser ces noms par le sens de localisateur, car le seul trait concret implique cette possibilité fonctionnelle. Autrement dit, nous définissons un nom localisateur, non pas comme un nom pouvant accidentellement décrire un site de localisation, mais comme un nom dont c'est la fonction sémantique essentielle, la vocation dénotationnelle.

La localisation ne se réduit pas au seul monde des objets, puisqu'on la retrouve dans le temps (*le jour où je suis venu te voir*) et dans les relations abstraites (*Il y a du génie dans cette idée, Pierre a sombré dans la dépression*). A un niveau très général, le processus de situation d'une entité par rapport à une autre est conceptuellement le même — ce qui justifie que l'on puisse parler de « localisation » temporelle ou même de « localisation » dans les états psychologiques.

Lieu, endroit et place ne sont pas des noms temporels, ou tout au moins ne s'y réduisent pas, car ils peuvent reprendre des noms concrets, comme on le voit pour *maison / lieu, marche d'escalier / endroit, fauteuil / place*, dans :

- (9a) Nous passerons quelques jours dans la maison de Pierre. Ce lieu paisible est propice à la réflexion.
- (9b) Assieds-toi sur une marche de l'escalier. L'endroit n'est pas très confortable mais cela vaut mieux que d'attendre debout.
- (9c) Il a voulu regagner son fauteuil, mais la place était déjà prise.

Instant, moment, période, jour, etc., qui sont des noms de temps, ne s'emploient pas dans ce type de reprises : ils ne peuvent pas recatégoriser des entités concrètes.

2.2. Des noms assignés à la dénotation de sites

La mise en évidence du sens de localisateur, dans le cas de *lieu, endroit et place*, peut se faire « par défaut ».

Primo, le sens de ces trois noms est très pauvre. Ils ne décrivent pas les propriétés intrinsèques de leurs référents, ne disent quasiment rien de ce qu'ils désignent, comme le montre la faible pertinence informative de leurs emplois avec l'article indéfini et sans expansion :

- (10a) ??J'ai visité un lieu.
- (10b) ??Je me rends dans un endroit.
- (10c) ??Chloé occupe une place.

Une phrase comme (11a), de fait, livre beaucoup plus d'information que (11b) :

- (11a) Je ne sais rien de l'hôtel où nous allons.
- (11b) Je ne sais rien (du lieu / de l'endroit) où nous allons.

Il y a en effet dans le sens de *lieu, endroit et place*, une sous-détermination descriptive, *i.e.* fonctionnelle, qualitative, dimensionnelle et positionnelle. Celle-ci est la condition *sine qua non* de leur généralité, de leur vaste champ d'application référentielle.

Secundo, bien que susceptibles de reprendre des noms concrets, comme on l'a vu dans (9), *lieu, endroit et place* ne peuvent pas recevoir de caractérisation matérielle :

- (12a) C'est (une maison / *un lieu) en briques.
- (12b) C'est (une marche d'escalier / *un endroit) en bois.
- (12c) C'est (un fauteuil / *une place) en cuir.

La prédication matérielle ne passe pas mieux dans un contexte localisateur :

- (13a) Le véhicule s'approche (de l'immeuble / *du lieu) en verre.
- (13b) D'habitude, (cette étagère / *cette place) en bois est occupée par des livres.
- (13c) Je me suis assis (sur une pierre / *à un endroit en pierre).

Lieu, endroit et place ne peuvent pas non plus constituer des tous matériels dont on pourrait pointer une partie :

- (14a) Le rebord de (cette marche / *cet endroit) est abîmé.
- (14b) Les murs de (cette maison / *ce lieu) s'effritent.
- (14c) Les accoudoirs de (ce fauteuil / *cette place) ont été arrachés.

On a donc affaire à des noms faiblement descriptifs, qui, bien que susceptibles de renvoyer à des entités physiques, rejettent la caractérisation matérielle. Il reste toutefois à *lieu,*

endroit et *place* la possibilité de servir de localisateurs (*le lieu que nous avons visité, l'endroit où nous allons, la place à laquelle je suis assis*). *Lieu, endroit* et *place* s'emploient particulièrement bien dans des compléments de lieu, adjoints ou actanciels, précédés d'une préposition locative :

- (15a) Ils se réunissent dans un lieu à l'écart de la ville.
- (15b) Chloé est retournée à sa place.
- (15c) Il y a un trou à cet endroit.

On peut considérer cette fonction de localisation comme la raison d'être de nos trois noms, en quelque sorte « faute de mieux ». Elle semble en effet constituer leur rôle dans le système linguistique français, et donc leur essence sémantique.

On a une marque positive du sens de localisateur dans les conditions de recatégorisation d'un référent concret par *lieu, endroit* et *place*. Celle-ci dépend en effet fortement de l'existence d'un contexte localisateur :

- (16a) J'ai acheté une armoire. *C'est un lieu magnifique.
- (16b) Cette armoire est un formidable lieu de rangement.
- (17a) Pierre a réparé la marche qui était cassée. ??Maintenant, l'endroit est beaucoup plus stable.
- (17b) Il s'assied sur une marche de l'escalier. L'endroit est inconfortable.
- (18a) Pierre a fabriqué une étagère. ??C'est une place bien conçue.
- (18b) Il a rangé les livres sur l'étagère. Ce n'est pas leur place habituelle.

Lieu, endroit et *place* présentent donc leurs référents comme de purs sites de localisation — localisation spatiale, puisqu'ils opèrent dans le registre concret. Corollairement, le sens de localisateur consiste en un statut référentiel particulier. Les lieux, endroits, places n'existent pas en tant que tels dans le monde, mais en tant que projections de relations de localisation (potentielle ou actuelle) sur les objets du monde.

2.3. L'hypothèse synonymique

Le sens de localisateur est à la fois une base commune à *lieu, endroit* et *place*, et, pour chacun d'eux, un trait central et dominant, en raison notamment de leur faiblesse descriptive. Leurs autres caractéristiques sémantiques éventuelles ne peuvent que s'y subordonner, et non la concurrencer.

De plus, les trois noms sont interchangeable dans des phrases comme :

- (19) Chloé cherche (un lieu / un endroit / une place) pour ranger ces livres.

Les trois variantes semblent parfaitement équivalentes ; il est difficile de construire des interprétations différentes pour chacune d'elles. S'il existe des différences de sens entre nos trois noms, elles peuvent donc être logiquement neutralisées en contexte. Il n'y a d'ailleurs pas de contraste interne implicite entre les trois noms. Même explicitement, dans un contexte synonymique, on ne peut pas opposer *lieu, endroit* et *place* :

- (20a) ??Il a trouvé (un endroit / un lieu), ou plus exactement une place, pour ranger ces livres.
- (20b) ??L'endroit, le lieu même, était désert.

Tous les indices concourent donc au rapprochement synonymique de ces trois noms.

3. Différentes représentations spatiales

S'il y a synonymie entre *lieu*, *endroit* et *place*, elle n'est pas absolue. En effet, l'interchangeabilité des trois noms n'est pas toujours avérée. On observe en particulier que si *lieu* et *endroit* peuvent assez régulièrement se substituer l'un à l'autre, *place* passe moins facilement :

- (21a) Pierre ouvrit la porte : (l'endroit / le lieu / *la place) était désert(e).
- (21b) Il s'est promené pendant plusieurs heures. (L'endroit / le lieu / #la place) était magnifique...

Inversement, dans certains contextes, *place* ne peut pas être remplacé par *lieu* ou *endroit* :

- (22) Sylvain a pris (ma place / *mon lieu / *mon endroit).

Malgré de fréquents cas d'interchangeabilité, *lieu* et *endroit* ont eux aussi des conditions d'emploi exclusives :

- (23) Le rideau est déchiré en plusieurs (endroits / *lieux / *places).
- (24) C'est (un lieu / *un endroit / *une place) de culte très fréquenté(e).

Nous essaierons d'expliquer ces faits schématiquement, par la mise en évidence, pour chaque nom, d'emplois canoniques correspondant à une caractérisation sémantique distinctive. Précisons qu'il ne s'agit ici que de décrire une tendance sémantique, et non de rendre compte de l'ensemble des propriétés syntaxiques, sémantiques et référentielles des noms qui nous intéressent.

3.1. *Endroit*

Endroit a la particularité de s'intégrer dans une relation de partie-tout, malgré sa non congruence ontologique (cf. Huyghe, à paraître). Il peut désigner une partie d'un tout en tant que repère de localisation, notamment dans la tournure *un / cet endroit du N* (*un endroit du mur, un endroit de la table, un endroit du jardin* vs **un lieu du mur, *une place de la table, *un lieu du jardin, *une place du jardin, etc.*).

A l'instar de noms comme *zone* et *région*, *endroit* localise au sein d'un ensemble, dans une perspective spatiale globale. Il convient particulièrement bien aux situations où on est à la recherche de quelque chose, car il permet un parcours de l'espace :

- (25) Je ne sais plus (à quel endroit / ??dans quel lieu / ??à quelle place) j'ai mis mes clés.

En outre, le sens de localisateur partitif permet à *endroit* de désigner des parties du corps :

- (26a) Pierre a été blessé en plusieurs endroits.
- (26b) A quel endroit as-tu mal ?

et d'avoir des emplois non spatiaux :

- (27a) On reprend à quel endroit ? — Au deuxième couplet.
- (27b) Ces attaques verbales répétées ont fini par le toucher à un endroit sensible.

Une chanson dans (27a), une personnalité dans (27b), peuvent être vues comme des tous hétérogènes, et leurs différentes parties, comme des repères de localisation. *Lieu* et *place* ne pourraient pas s'employer dans (26)-(27).

3.2. *Lieu*

Lieu se caractérise par la localisation de procès, d'actions, comme l'a déjà montré Franckel (1993 : 216). Les procès se réalisent sous forme d'événements ou d'activités. En effet, on relève les deux emplois caractéristiques suivants :

- *lieu du / de la + N événement* : (*le lieu / *la place / ?l'endroit*) *du crime, de la catastrophe, de la fête, de l'accident, etc.*⁹
- *lieu de + N activité* : (*un lieu / *une place / *un endroit*) *de travail, de réunion, de rencontre, de méditation, de débauche, etc.*¹⁰

Alors qu'*endroit* localise dans un cadre englobant, dans une perspective externe, *lieu* désigne un tout en soi, unifié par sa valeur processive interne.

La localisation d'activités par *lieu* se retrouve hors espace, dans des emplois qualifiés parfois de « métaphoriques » :

(28a) Cette commission est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations.

(28b) La conscience est le lieu de toutes les interrogations morales.

(28a) signifie que la commission en question permet le débat, l'échange et les propositions, car elle est vue comme un site qui localise ces activités. En ce sens, donner un lieu à un procès, c'est l'actualiser, le faire exister, voire légitimer son existence, comme on le voit dans les tournures *être le lieu de, Il y a lieu de V* (paraphrasable par *Il y a des raisons de V*) et bien sûr, *avoir lieu* (cf. 3.4.). Dans tous ces cas, *place* et *endroit* sont inacceptables.

Le sens de localisateur d'activités et d'événements, ainsi vraisemblablement que son étymologie et sa prédominance historique¹¹, font de *lieu* le nom privilégié pour désigner les supports types d'activités humaines, notamment les repères ancrés au sol, car ils sont stables et connus. Il s'agit des sites à l'échelle de l'homme, comme les villes, les pays, les sites naturels, les habitations, etc. (cf. Husserl, 1934). Il y a en effet une précatégorisation de certaines choses comme lieux, en vertu des activités stéréotypiques qu'on y associe. Il est ainsi plus facile de reprendre, hors contexte localisateur, certains noms par *lieu* que d'autres — comparer (16a) et *Pierre a acheté une maison l'an dernier. C'est un lieu magnifique...* Cette catégorisation permet également les emplois génériques de *lieu*, comme

⁹ *L'endroit du N* ne semble permis que dans l'expression à *l'endroit du N* (cf. *Ils se sont retrouvés (à l'endroit / sur le lieu) du crime* vs (*Le lieu / *l'endroit*) *du crime était désert*).

¹⁰ Notons que *lieu de N* peut être complété par un nom dérivé d'un verbe inaccusatif, qui n'est pas à proprement parler un nom d'action (*lieu de naissance, lieu de passage, lieu d'arrivée*), voire dans certains cas, par un nom d'état ou de qualité (*un lieu de désespoir, un lieu d'ignorance, un lieu de liberté, un lieu de beauté, etc.*). Il faudrait s'interroger sur la valeur sémantique de ces expressions. N'ont-elles pas une lecture active ou événementielle, au sens où le lieu permet la réalisation, l'actualisation des « états » et « qualités » décrits ? Cette question sera traitée ailleurs.

¹¹ Issu du latin *locus*, *lieu* est à certains égards, le plus général de nos trois noms. La racine *loc-* « chapeaute », au plan terminologique, l'ensemble du champ notionnel de la *loc-alisation*, et, dans la plupart des langues romanes, *locus* est l'étymon du principal nom de localisation générale (cf. l'espagnol *lugar*, le portugais *lugar*, l'italien *luogo*). En français, *lieu* est notamment le terme de référence pour signifier la notion d'espace situationnel (*complément de lieu, nom de lieu, unité de lieu, lieu géométrique, etc.*).

dans les êtres et les lieux, les dates et les lieux (??les êtres et les (endroits / places), ??les dates et les (endroits / places)).

3.3. Place

Contrairement à *lieu* et *endroit*, *place* est un localisateur de substances : une place est vouée à être occupée par quelqu'un ou quelque chose. Son complément, dans la tournure *la place du / de la N*, renvoie en effet à un être ou une chose : *la place de Chloé, la place du livre* vs **le lieu de Chloé, *le lieu du livre, ?l'endroit de Chloé, ?l'endroit du livre*¹². L'attribution des places permet les emplois avec le possessif, comme dans (22).

Place dénote un espace réceptacle, voué à être investi. Il peut par conséquent décrire une étendue, comme le montre Honeste (1996 : 294). Son référent est mesurable (*une grande place, une place restreinte, une place de 3 m_* vs *?un grand (lieu / endroit), ??un (lieu / endroit) restreint, ?un (lieu / endroit) de 3 m_*) et quantifiable. En effet, à l'inverse de *lieu* et *endroit*, *place* a des emplois massifs :

(29) Il y a (de la place / *du lieu / *de l'endroit) ici.

On accepte aussi *un peu de place, assez de place, beaucoup de place* vs **un peu de lieu, *beaucoup de lieu, *un peu d'endroit*, etc. On peut penser que la non délimitation associée au sens massif permet la mise en perspective de l'étendue spatiale, en tant que telle. *Place* est ici proche d'*espace*, qui, selon qu'il dénote un espace borné ou non, a lui aussi des emplois dénombrables et non dénombrables.

Canoniquement attribuées, dans certains cadres institutionnels, à des êtres ou des choses particuliers, les places peuvent être de différents types, signifiés par un complément de la forme *de N* (*une place de cinéma, de théâtre, de parking*). On retrouve également l'idée d'attribution et d'occupation dans les emplois non spatiaux, qui sont parfois lexicalisés. *Place* s'emploie ainsi dans le sens de « rang dans un classement » :

(30) Pierre est en quatrième place.

et de « poste, situation socio-professionnelle » :

(31) Il a une bonne place dans cette entreprise.

Dans ce type d'emplois, *place* continue de véhiculer l'idée qu'il y a un espace disponible pour quelqu'un ou quelque chose, une sorte de vide à combler.

3.4. Au lieu de prendre place...

Le principe de distinction sémantique de *lieu* et *place*¹³ — localisation de procès vs localisation de substances — permet d'expliquer le sens de certaines de leurs locutions

¹² Même remarque que précédemment (note 8) : comparer (*à l'endroit / à la place*) de la table et (*La place / *l'endroit*) de Pierre est occupé(e).

¹³ Jusqu'à l'époque classique, *lieu* intègre le sens de *place* : à *ma place* se dit alors *en mon lieu*. On trouve encore chez Furetière, à l'article *lieu*, des exemples comme *Il faut ranger chaque chose en son lieu* et

respectives. *Avoir lieu* par exemple, se dit des événements. Il se distingue en cela de *prendre place*, qui lui se dit principalement des êtres animés, comme le montre Franckel (1993 : 212) :

- (32) Le mariage (aura lieu / ??prendra place) dans deux semaines.
- (33) Virginie (a pris place / *a eu lieu) dans la voiture.

Prendre place signifie un investissement de l'espace, alors qu'*avoir lieu* actualise un procès sous forme événementielle. Les deux modes d'existence sont différents, et les deux espaces construits également.

Autre exemple, *au lieu de* et *à la place de* sont souvent présentés comme synonymes, pour leur interchangeabilité dans des séquences comme :

- (34) Pierre a mis du vacherin (au lieu / à la place) du reblochon dans la tartiflette.

Les deux expressions se distinguent toutefois, car *au lieu de* peut opposer deux actions quand *à la place de* oppose nécessairement deux choses. *Au lieu de*, en effet, peut avoir pour arguments deux infinitifs et même, sous la forme *au lieu que*, deux propositions développées :

- (35a) Mange (au lieu / ??à la place) de boire.
- (35b) « Le navigateur s'oriente d'après ces remarques ; (au lieu que / *à la place que) les rossignols et les hirondelles sont portés d'un lieu à l'autre comme les nuages du ciel. » (Alain, cité dans le TLF)

Inversement, dans *à la place de*, le sens peut être analysé littéralement : un objet se substitue à un autre. Aussi, quand *à la place de* oppose deux choses sans que cette opposition puisse avoir une lecture active — (34) peut en effet s'interpréter comme *Il a mis du vacherin au lieu de mettre du reblochon* —, la substitution de *au lieu de* à *à la place de* est impossible :

- (36a) Mets-toi (à la place / *au lieu) de son père.
- (36b) Qu'est-ce que vous avez (à la place / *au lieu) de la cervelle ?

Conclusion

Lieu, *endroit* et *place* se présentent comme des synonymes conceptuels proches, car ils ont la même dominante sémantique, tout en se différenciant par des traits périphériques sémantiquement déterminants mais omissibles en contexte. Il faut cependant distinguer entre d'un côté *lieu* et *endroit*, et de l'autre, *place*, dont la particularité sémantique paraît moins facilement neutralisable ; de façon générale, le degré de synonymie n'est pas le même. *Endroit*, d'après son sens distinctif, est *a priori* compatible à la fois avec *lieu* et *place* : un site peut être repéré dans un ensemble et être dédié à une procès ou une substance sans contradiction logique¹⁴. Il paraît cependant plus proche de *lieu* que de *place* en ce qu'il privilégie la localisation d'événements à celle des objets (cf. les anaphores associatives événementielles de (21), la possibilité de remplacer *lieu* par *endroit* dans (11b) et (15a)).

Quand on révoque un procureur, on est obligé d'en constituer un autre au lieu de lui. Il semble donc qu'il y ait eu une synonymie partielle absolue, avant que *lieu* ne se restreigne à l'emploi que nous lui connaissons aujourd'hui. Cette évolution vérifie la loi de répartition de Bréal.

¹⁴ D'où l'acceptabilité de *à l'endroit du livre*, *à l'endroit du crime* (cf. notes 8 et 11). *Place* est d'ailleurs plus proche d'*endroit* que de *lieu* (cf. *Je cherche (une place / un endroit / *un lieu) pour les livres*).

Lieu et *place* sont incompatibles à cause de la différence de nature de leurs cibles de localisation — on peut en fait très rarement les substituer l'un à l'autre. Ils n'en restent pas moins apparentés, en raison d'une forte ressemblance de structure sémantique (haut degré de généralité, faiblesse descriptive, sens de localisateur spatial). *Lieu* et *place* font partie de la même famille de noms, mais sont moins synonymes que complémentaires.¹⁵

On remarquera ici que même chez des noms de sens très faible, la synonymie absolue n'est pas observée. Par ailleurs, les différences de sens décelées chez *lieu*, *endroit* et *place* montrent que l'espace, tel qu'il est construit par les noms de localisation générale, est conçu à la fois comme une étendue et un système relationnel. Chaque nom permet de focaliser sur un aspect différent de cet espace complexe, selon le type de repérage en jeu et le type d'entités ciblées. L'espace des lieux, en particulier, n'est pas l'espace des places ; il s'agit de deux sphères existentielles radicalement différentes.

Références bibliographiques

- BALDINGER K. (1984), *Vers une sémantique moderne*, Paris, Editions Klincksieck.
- BLOOMFIELD L. (1933), *Language*, New York, Henry Holt and Company.
- BORILLO A. (1998), *L'espace et son expression en français*, Paris, Ophrys.
- BRÉAL M. (1897), *Essai de sémantique*, Paris, Librairie Hachette.
- COLLINSON W. E. (1939), Comparative synonymics : some principles and illustrations, *Transactions of the Philological Society*, 54-77.
- CRUSE D.A. (1986), *Lexical semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DUCHÁČEK O. (1964), Différents types de synonymes, *Orbis*, XIII, 35-47.
- FRANCKEL J.-J. (1993), Il y a lieu de prendre place dans un endroit facilement localisable, *Opérations énonciatives et interprétation de l'énoncé : mélanges offerts à Janine Bouscaren*, Paris, Ophrys, 209-221.
- FRANCKEL J.-J., MARANDIN J.-M., MILNER J.-C. (1992), L'individualité lexicale, *Cahiers de Lexicologie*, 61, 6-57.
- FURETIÈRE A. (1690), *Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, SNL-Le Robert, Paris, [1978].
- GAUGER H.-M. (1972), *Zum problem der synonyme. Avec un résumé en français. Apport au problème des synonymes*, Tübingen, TBL.
- GIRARD G. (1718), *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, d'Houry.
- HONESTE M. L. (1996), La notion d'espace en français, à travers l'étude de quelques mots de très haute fréquence, dans *Colloque international : La notion*, Université Diderot, Paris VII, Paris, Ophrys, 290-296.
- HUSSERL E. (1934), L'arche-originaire Terre ne se meut pas, dans *La Terre ne se meut pas*, Paris, Editions de Minuit [1989], 11-29.
- HUYGHE R. (à paraître), Entre localisation et partition, le cas d'*endroit*, Actes du colloque *La partition*, Strasbourg 2003.
- LYONS J. (1968), *Introduction to theoretical linguistics*, London, Cambridge University Press.
- MARXGUT L. (1989), Quelques remarques au sujet de la synonymie, *Revue de linguistique romane*, 53, 35-55.

¹⁵ On retrouve ce jeu d'affinités dans les distributions prépositionnelles de chaque terme (que nous ne pouvons pas détailler ici) : *lieu* et *endroit* se combinent avec *dans*, *endroit* et *place* marchent avec *à*. Mais *lieu* et *place* mobilisent rarement la même préposition.

- MILNER J.-C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- ULLMANN S. (1951), *The Principles of semantics*, Oxford, Basil Blackwell.
- ULLMANN S. (1962), *Semantics, an introduction to the science of meaning*, Oxford, Basil Blackwell.
- VANDELOISE C. (1986), *L'Espace en français*, Paris, Le Seuil.